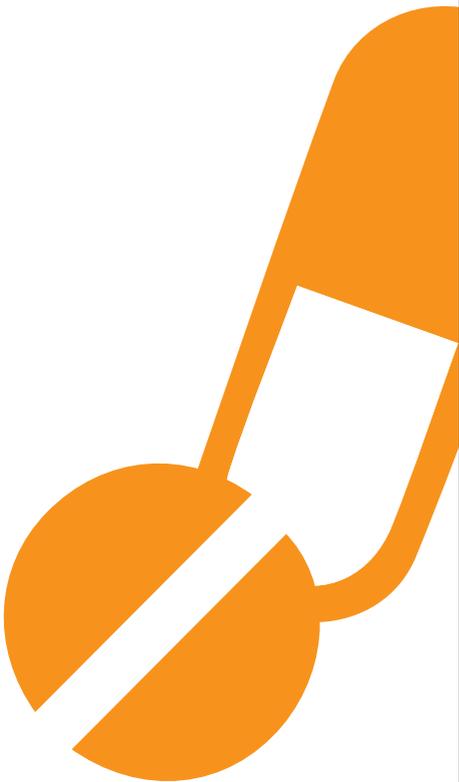


Déclaration

Sécurité des patients Suisse

progress ! La sécurité de la
médication aux interfaces



Amélioration de
la sécurité de la
médication grâce
à la vérification
systématique de
la médication dans
les hôpitaux



Sécurité de la médication
Vérification systématique!



sécurité des patients suisse
progress!

SÉCURITÉ DE LA MÉDICATION : VÉRIFICATION SYSTÉMATIQUE

La Fondation Sécurité des patients Suisse mène des programmes pilotes à l'échelle nationale pour augmenter la sécurité de la pratique thérapeutique au quotidien. Le deuxième programme national progress ! s'est ainsi concentré sur la médication. Selon des études, en Suisse, environ 20 000 hospitalisations par an sont considérées comme imputables à des problèmes liés aux médicaments. Le risque d'erreur de médication augmente en particulier aux interfaces, notamment à l'admission et à la sortie de l'hôpital. Les erreurs de médication peuvent cependant être prévenues si les médicaments des patientes et patients sont systématiquement vérifiés aux interfaces du parcours de soins. Le programme pilote national progress ! La sécurité de la médication aux interfaces, qui s'est déroulé sur presque 3 ans, avait par conséquent pour objectif d'introduire la vérification systématique de la médication dans les hôpitaux. Le projet d'approfondissement, auquel ont participé 8 hôpitaux suisses, s'est concentré sur l'admission à l'hôpital. Sur cette même période, une campagne de sensibilisation des professionnels a été menée à l'échelle nationale. Le projet d'approfondissement s'est depuis conclu avec succès.

Pour continuer à diffuser la vérification systématique de la médication dans les hôpitaux suisses, des associations professionnelles, autorités fédérales et sociétés spécialisées du système de santé suisse ont adopté une charte. Sécurité des patients Suisse appelle les établissements de santé, les associations et les particuliers à adhérer à la Déclaration pour la sécurité de la médication aux interfaces: participez vous aussi !

DÉCLARATION SÉCURITÉ DE LA MÉDICATION AUX INTERFACES

Amélioration de la sécurité de la médication grâce à la vérification systématique de la médication dans les hôpitaux. Le présent document est une version abrégée de la déclaration. Pour lire le texte original de la déclaration, voir www.securitedespatients.ch.

SÉCURITÉ DES PATIENTS SUISSE ET LES ORGANISMES ET PERSONNES SOUSSIGNÉS SOUTIENNENT LES INITIATIVES SUIVANTES :

Le risque de divergences médicamenteuses augmente aux interfaces de soins. Ces divergences peuvent être évitées au moyen d'une vérification systématique de la médication (conciliation médicamenteuse). Pour tous les patients hospitalisés, il doit exister une procédure structurée de recensement de la médication lors de l'admission et de vérification complète des données de l'admission à la sortie. Pour ce faire, les conditions cadres suivantes doivent être réunies :

ENGAGEMENT SANS ÉQUIVOQUE DE LA DIRECTION

- > La direction de l'hôpital et les dirigeants des groupes professionnels concernés (médecins, personnels infirmiers et pharmaciens d'hôpital) soutiennent activement et contrôlent la conciliation médicamenteuse.
- > Il est nécessaire de mettre suffisamment de ressources à disposition des professionnels concernés afin qu'ils puissent consacrer le temps nécessaire aux tâches prévues.

INTERPROFESSIONNALITÉ ET COLLABORATION DE TOUS LES ACTEURS

- > La collaboration interprofessionnelle fait partie intégrante de la vérification systématique de la médication. Pour bien assumer les tâches et les responsabilités définies, la formation de toutes les personnes impliquées dans le processus est impérative.
- > La configuration des processus incombe aux hôpitaux. L'anamnèse est une qualification de base de tout médecin. Selon le groupe de patients, la réalisation du relevé des médicaments par d'autres professionnels peut être avantageuse. D'une manière générale, l'implication de la pharmacie de l'hôpital respectivement de la pharmacie clinique dans la vérification systématique de la médication est recommandée.
- > La sécurité de la médication à l'admission à l'hôpital et à la sortie ne peut pas être assurée uniquement par les hôpitaux. Les médecins de famille particulièrement, mais également les pharmacies d'officine, les services d'aide et de soins à domicile, les infirmières et infirmiers indépendants et les établissements médico-sociaux sont des partenaires importants. Tous les acteurs doivent assurer un flux régulé des informations.
- > Les patientes et les patients ou leurs proches doivent apporter à l'hôpital les médicaments et un plan de médication à jour. Ils doivent être encouragés à faire part de leurs difficultés et de leurs incertitudes concernant leur traitement médicamenteux.

STRUCTURES INFORMATIQUES

- > Seule une technologie de l'information adaptée permet d'améliorer la qualité de la documentation et d'éviter les doublons.
- > L'utilisation cohérente du dossier électronique du patient (DEP) doit être encouragée. Les fournisseurs de services informatiques sont tenus de mettre en place des interfaces compatibles entre le DEP et les systèmes principaux des prestataires de soins.

CULTURE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RECHERCHE

- > La vérification systématique de la médication, en tant que partie intégrante de la gestion de la médication, doit être complétée par des mesures supplémentaires de promotion de la sécurité des patients.
- > Cette problématique doit être davantage présente dans la formation des étudiants en médecine, en pharmacie et en soins infirmiers.
- > En Suisse, il est nécessaire d'acquérir plus d'expérience concernant les modèles efficaces. L'échange d'expérience et les projets de recherche doivent être soutenus.

La vérification systématique de la médication est un outil précieux à chaque point de transition du parcours de soins. La sécurité de la médication reste un sujet central pour tous les acteurs impliqués dans le processus de médication. La présente déclaration se concentre, comme le programme pilote progress ! sur les hôpitaux de soins aigus, car les changements de thérapie médicamenteuse sont particulièrement fréquents au moment de l'hospitalisation et de la sortie de l'hôpital, de sorte que le risque d'erreur est particulièrement élevé.



Sécurité de la médication Vérification systématique!

progress ! La sécurité de la médication aux interfaces

Je soutiens la déclaration « Sécurité de la médication aux interfaces » en tant que

- personne
- organisation/institution

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Organisation/institution: _____

e-mail (pour les questions): _____

Remarques: _____

La déclaration s'adresse aux personnes, institutions et organismes remplissant une fonction d'encadrement, de formation professionnelle et continue au sein du système de santé.

La sécurité des patients est une tâche essentielle dont la responsabilité incombe aux instances dirigeantes à différents niveaux ainsi qu'aux divers groupes professionnels. Dans le cadre de leurs fonctions et mandats, les acteurs du domaine sanitaire peuvent prendre et/ou promouvoir toute une série de mesures pour améliorer la sécurité des patients. Exemples : organiser des formations (continues), ancrer des principes directeurs dans les normes professionnelles, définir des exigences dans les contrats de prestations ou les contrats passés avec des médecins agréés.

Sur le site www.securitedespatients.ch, tous les établissements et organismes intéressés peuvent télécharger une boîte à outils contenant différents matériels et une vidéo d'apprentissage sur l'anamnèse médicamenteuse, afin de les aider à introduire la vérification systématique de la médication.



Sécurité de la médication
Vérification systématique !



patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera
patient safety switzerland



B

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta
Envoi commercial-réponse



Sécurité des patients Suisse
Fondation pour la Sécurité des Patients
Asylstrasse 77
CH-8032 Zurich

PROGRAMME PILOTE NATIONAL PROGRESS ! LA SÉCURITÉ DE LA MÉDICATION AUX INTERFACES

Dans le cadre de la stratégie fédérale en matière de qualité, Sécurité des patients Suisse développe les programmes progress ! et recueille l'expérience des établissements pilotes concernant les mesures mises en place. Le programme progress ! La sécurité de la médication aux interfaces s'est déroulé de 2014 à 2017. Tous les programmes progress ! sont financés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Direction du programme

Dr. med. Liat Fishman, responsable du programme progress ! La sécurité de la médication aux interfaces

Informations supplémentaires

www.securitedespatients.ch > Thèmes > Programmes pilotes progress ! > progress ! La sécurité de la médication aux interfaces

Sécurité des patients Suisse

La Fondation Sécurité des patients Suisse est le centre de compétence national pour le développement et la promotion de la sécurité des patients en Suisse. La Fondation a été créée en 2003 par les Offices fédéraux de la santé publique (OFSP) et des assurances sociales (OFAS), de nombreuses associations professionnelles et l'Académie Suisse des Sciences Médicales. La Fondation initie et dirige des programmes nationaux, des projets de recherche et des offres de formation visant à réduire les risques pour la sécurité dans le domaine de la santé. Il s'agit d'apprendre de ses erreurs et de promouvoir la culture de la sécurité dans les établissements de soins. La sécurité des patients en est toujours le point central. www.securitedespatients.ch

